

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 05 septembre 2025

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-009

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Monsieur Obin DIGONNET – Hôtel les Rizières aux Saintes-Maries-de-la-Mer

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 20 août 2025 s'est réuni à Arles le 05 septembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 10 membres sur 16, soit 37 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Christelle AILLET, Patrick DE CAROLIS

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, EQUEL Elodie

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-009

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Monsieur Obin DIGONNET – Hôtel les Rizières aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
Vu la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
Vu les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
Vu la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,
Vu la validation du référentiel hébergement par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

Considérant

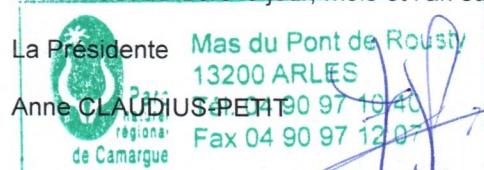
- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Monsieur Obin DIGONNET, pour l'HOTEL Les Rizières aux Saintes-Maries-de-la-Mer, a été audité le 11 juin 2025 par la chargée de mission de l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Monsieur Obin DIGONNET, représentant l'**HOTEL Les Rizières**, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, sur la base du référentiel Tourisme – Hébergement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Bureau syndical du 05 septembre 2025
Délibération n°BS-2025-009
Page 2 sur 2

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-BS_2025_009



Audit marque Valeurs Parc naturel régional Fiche de synthèse

Destinataire : bureau syndical

Date : 12 juin 2025

Chargée de mission du Parc :
Marion Blanc-Boch (Parc de Camargue)

Hôtel*** Les Rizières

Date de l'audit : mercredi 11 juin 2025

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)

Accompagnateur : Marion Blanc-Boch (Parc de Camargue)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Hôtel*** Les Rizières

Nom / prénom : DIGONNET Obin

Statut et raison sociale : SARL MEINADO

N° SIRET : 530 530 591 00011

Siège social : Avenue d'Arles 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer

Nombre ETP : 2

Période d'ouverture : Ouvert du 1er mars au 11 novembre

7/7

Tél. : 04 90 97 91 91 – 06 81 94 48 08

E-mail : contact@lesrizieres-camargue.com

Site internet : <https://www.lesrizieres-camargue.com/>

Instagram : https://www.instagram.com/hotel_lesrizieres/

Facebook : <https://www.facebook.com/HotelLesRizières/>

Linkedin : <https://www.linkedin.com/in/robin-digonnet-20921b99/?originalSubdomain=fr>

Catégorie : Hôtel***

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

Hébergement

Restauration

Site de visite

Manade

Labels : Non – Souhait d'obtenir le label « Destination d'Excellence »

Adhésion OT : OT des Saintes-Maries-de-la-Mer

Langues : anglais

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et

répartition : 27 chambres – 70 personnes – 2 PMR

Description :

Le lieu / la prestation :

L'Hôtel*** Les Rizières est un établissement de taille moyenne, proposant 27 chambres et pouvant recevoir jusqu'à 70 personnes. Situé aux Saintes-Maries de la Mer, l'hôtel propose plusieurs services : petit-déjeuner buffet avec produits locaux, réservation d'activités, parking privé, piscine...

L'établissement met l'accent sur la qualité de l'accueil et le respect des traditions locales, favorisant ainsi un tourisme authentique et responsable. Il accueille tout type de public : familles, couples, groupes et voyageurs individuels. Sa clientèle se compose principalement de touristes français et européens, en recherche de calme et de proximité avec la nature.

Les prestataires :

Obin et sa femme ont repris l'établissement à la suite d'une reconversion. Il était anciennement expert-comptable en Ardèche et son épouse enseignante. Attirés par la Camargue, ils ont visité plusieurs hôtels avant de reprendre le fonds de commerce des Rizières, dans lequel ils se sont installés en mars 2024. Soucieux d'une gestion écoresponsable, Obin a suivi de nombreuses formations, notamment en hygiène, débits de boissons et RSE.

Ils ont entrepris une rénovation complète de l'hôtel, incluant le changement du mobilier, la refonte totale de la cuisine et la rénovation de huit salles de bains, en partie financée par des subventions.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_009

La clientèle :

L'Hôtel Les Rizières accueille principalement une clientèle familiale durant la haute saison estivale.

Hors saison, la fréquentation se compose davantage de couples et de groupes d'amis. Environ 70 % des clients sont étrangers, avec une forte présence de visiteurs originaires de Belgique, des Pays-Bas, de Suisse, d'Allemagne, ainsi qu'un nombre important d'Italiens. L'établissement accueille également ponctuellement des séminaires.

La commercialisation :

De plus en plus de last minute. 70% des entrées via Booking, Expedia, Trivago, Guide du Routard, site internet en direct. Fidélisation de la clientèle : ils reviennent d'une année sur l'autre.

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc : « Avoir une reconnaissance, se différencier sur le tourisme de masse qu'on peut retrouver aux SMM. S'intégrer sur le territoire, et d'avoir un réseau de connaissance. »

Qu'attendez-vous de la marque Valeurs Parc et de votre chargé de mission référent ?

« Mise en réseau avec les pros du territoire/attente sur la communication avec les clients sur le Parc et le territoire (exemple des diplômes). Moyen de sensibiliser les clients au Parc et aux enjeux de biodiversité qu'on trouve en Camargue. »

Photos



● ● ● ●
Belle endroit 😊

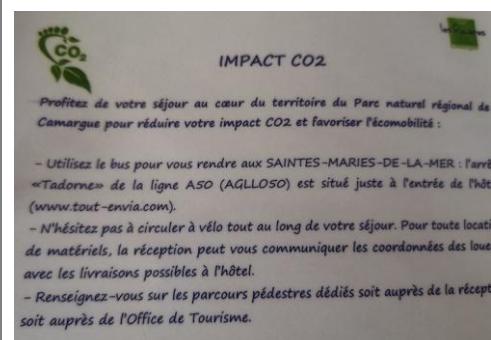
Endroit possible à quelques minutes seulement du centre. Nous avons été super reçus. Merci.
La piscine était très agréble et propre.
Les chambres sont confortables avec une petite terrasse devant. Rien à dire .. qualité/prix
Juste le wifi un petit faible

3,9 Bien

● ● ● ○ (350 avis)

N° 26 sur 41 hôtels à Saintes-Maries de la Mer

4,4	● ● ● ● ○	Emplacement
3,8	● ● ● ○ ○	Chambres
3,7	● ● ● ○ ○	Qualité/prix
4,1	● ● ● ○ ○	Propreté
4,2	● ● ● ○ ○	Service
4,1	● ● ● ○ ○	Literie

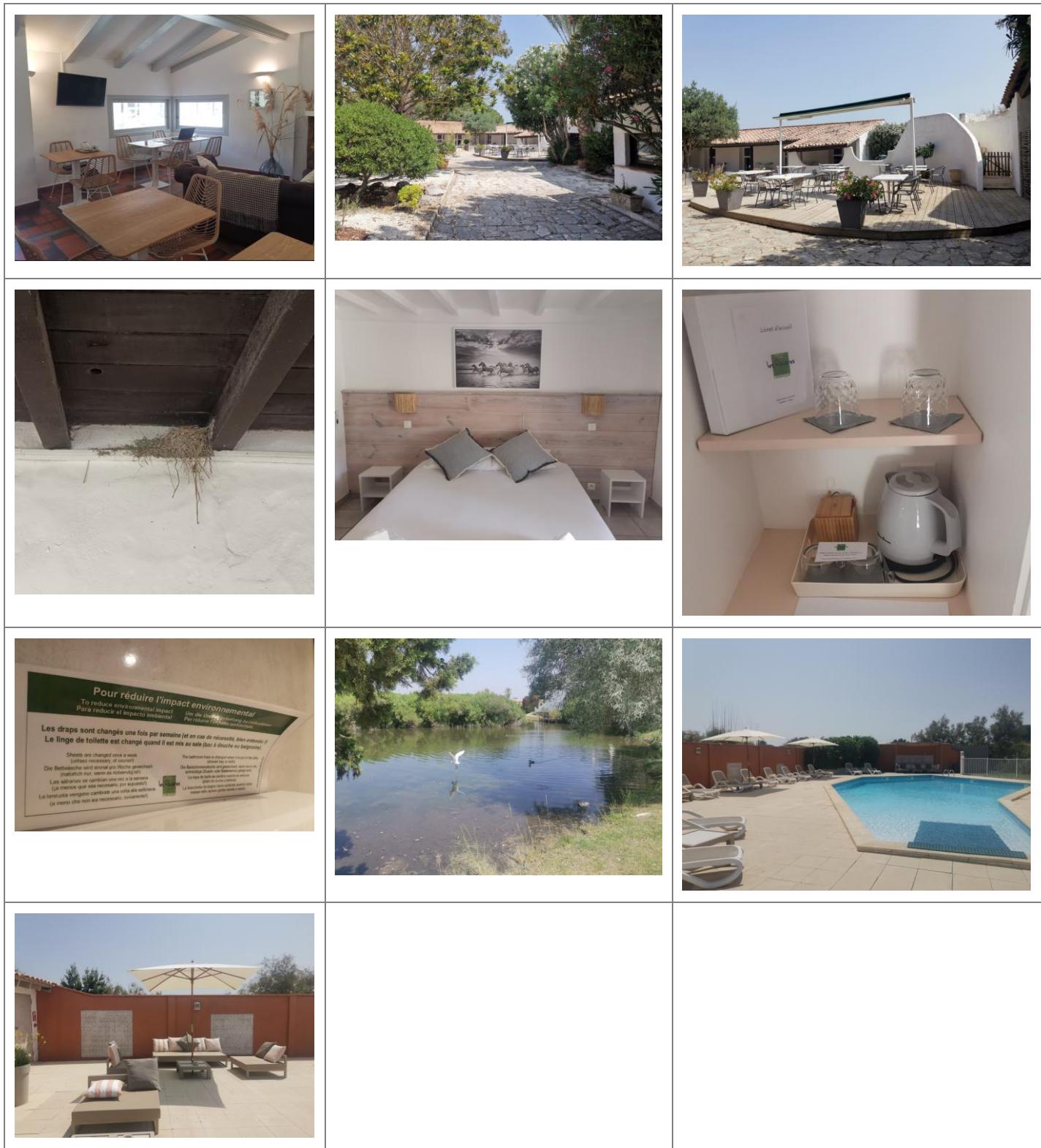


REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_009



AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	24 / 24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_009

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)
Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.



Coup(s) de cœur
de l'auditeur

L'Hôtel Les Rizières séduit par son authenticité et son atmosphère conviviale, tout en faisant honneur à l'identité et aux traditions camarguaise.

Appréciation générale

L'Hôtel Les Rizières incarne une démarche cohérente avec les valeurs du Parc, alliant respect du territoire, engagement en faveur du territoire et accueil authentique.

Son positionnement familial et sa volonté d'intégrer des pratiques écoresponsables, de travailler avec des producteurs locaux, de réduire et de trier les déchets, de favoriser un accueil pour tous, témoignent d'une forte volonté d'inscrire cette activité dans une logique de tourisme durable, en phase avec les critères de la marque Valeurs Parc.

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro	<ul style="list-style-type: none">- Lien au territoire : Bonnes relations avec les partenaires du territoire, ils valorisent les activités locales, se fournissent en produits locaux...- Respect de l'environnement : tri sélectif, ils vont à la déchèterie 2 fois par semaine, certains produits écolabellisés, sensibilisation des clientèles aux bons comportements...- Humain/social : Site internet traduit dans plusieurs langues, implication des salariés dans la vie de l'entreprise, accueil personnalisé et sincère, chambres PMR...
Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">- S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo- Parler automatiquement du parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties.- Ajouter un lien vers le site internet du Parc.- Valoriser les prestataires locaux dans le restaurant : affiches, dans le menu...- Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux.- Installer une boutique de produits locaux.- Se fournir au maximum en local. Trouver des fournisseurs locaux pour la charcuterie, les œufs...- Se fournir en produits d'entretien et en savons écolabellisés.- Proposer de la pate à tartiner bio et sans huile de palme.- Installer un compost.- Mener une réflexion afin de réduire les produits individuels : nutella, confiture, miel, beurre...- Supprimer les produits jetables : lingettes rafraîchissantes et verres en carton.- Privilégier des meubles issus de la récup et de l'occasion.- Mener une réflexion pour accueillir des publics en situation de précarité. Par exemple, se rapprocher d'associations afin de proposer des chambres à des tarifs préférentiels en hors saison- Proposer certaines chambres dur Solikend.- Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT.- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels.- Communiquer sur les bonnes pratiques de l'établissement sur le site internet et dans le livret d'accueil.- Même si le réseau de transport public est peu développé, mettre à minima le lien vers le site https://zou.maregionsud.fr qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet.- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si le client vient en vélo ou en

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_009

- transport en commun.
- Se rapprocher du Parc de Camargue pour connaitre les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel.
- Proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site ou sur le territoire.
- Se fournir en mobilier local ou issu de la récup'.
- Mettre en place un blocage de température de la climatisation pour éviter les abus.
- Réfléchir à un traitement écologique de la piscine.
- Prendre connaissance et s'inspirer du Parcours Eco-solutions pour évoluer dans sa pratique
- Afin de connaitre les aides liées à la transition écologique, se référer au site de l'ADEME : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/projets-entreprise>
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
 - o Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets
- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DU BUREAU SYNDICAL

Décision

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif

VISITE DE RENOUVELLEMENT

A réaliser en 2030

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250905-B5_2025_009